



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

n° 110-18 C

Objet : RS - Commune de La Compôte - Constat de désaffectation et déclassement de la plate-forme bois-énergie en vue de sa cession

- date de convocation le 06 juillet 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine -

Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Claudette Levrot-Virot -

Françoise Marchand - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Pierre Garnier

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Jean-Luc Deye

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 2

Michel André - Maryse Fabre

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier -

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Luc Berthalay - de Christian Gogny à Xavier Dullin -

de Mustapha Hamadi à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Henri Dupassieux -

de Christian Papegay à Jean-Claude Davoine - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Anne Routin à Pascal Mithieux -

de Françoise Van Wetter à Jean-Michel Picot

- conseillers excusés : 14

Philippe Bard - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Nathalie Colin-Cocchi - Marie-José Dussauge -

Daniel Grosjean - Delphine Julien - Anne Manipoud - Dominique Mornand - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 12 juillet 2018

délibération n° 110-18 C

objet **RS - Commune de La Compôte - Constat de désaffectation et déclassement de la plate-forme bois-énergie en vue de sa cession**

Jean-Pierre Fresso, conseiller délégué chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'agriculture et de la forêt pour le territoire des Bauges, expose que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente en matière de promotion de la filière bois locale et d'organisation de circuits courts en matière de bois-énergie.

Le plan d'action de la Charte forestière, approuvée par Chambéry métropole en 2012, se décline à travers 22 actions prenant en compte l'ensemble des enjeux liés aux espaces forestiers (valorisation de la filière forêt-bois, préservation des ressources naturelles et promotion du rôle social de la forêt périurbaine).

La Communauté de communes du Cœur des Bauges a quant à elle fait construire en 2011 une plate-forme bois-énergie à La Compôte. Ce tènement, cadastré section A n° 1852, 1855, 1856, 1859, 1860 et 1863, comporte un hangar de stockage et de séchage d'environ 800 m² au sol et un pont-bascule implantés sur une emprise de 4 691 m². La collectivité est intervenue au titre de sa politique forestière dans le but de favoriser la valorisation des ressources forestières locales en circuit court au sein d'une filière bois - énergie structurée pour approvisionner en plaquettes forestières, bois-bûche et pellets, les chaufferies bois des collectivités et des particuliers du territoire du Parc naturel régional du massif des Bauges.

L'objet de cet investissement était notamment de créer les conditions d'installation d'un porteur de projet pour qu'une filière bois - énergie locale se développe. Un premier porteur de projet s'est installé sur la plate-forme jusqu'en 2015 sans parvenir à trouver un modèle économique viable.

Depuis mai 2015, un nouvel occupant est parvenu à structurer une offre locale économiquement viable. L'action publique de la collectivité ayant ainsi abouti, l'action privée peut désormais prendre le relais.

La vente du bâtiment à l'occupant en place, pour un montant envisagé de 300 000 €, constitue donc une suite logique à cette opération de création de filière bois-énergie locale et impose au préalable la désaffectation du bien, liée au fait que la viabilité du modèle économique mis en œuvre ne nécessite plus l'intervention de la collectivité, puis le déclassement du domaine public.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.3111-1 et L.2141-1,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **constate** la désaffectation du domaine public de l'emprise de la plate-forme bois-énergie, cadastrée A n° 1852, 1855, 1856, 1859, 1860 et 1863, située au lieu-dit « L'île » à La Compôte,

Article 2 : **prononce** le déclassement du domaine public de la plate-forme bois-énergie décrite ci-dessus,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 110-18 C

Objet de l'acte : RS - Commune de La Compôte - Constat de désaffectation et déclassement de la plate-forme bois-énergie en vue de sa cession

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 1 - Classement, déclassement, désaffectation

Date de l'acte : 12 juillet 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180712-lmc1H21131H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21131H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juillet 2018

Date de réception en Préfecture : 20 juillet 2018